67e ANNEE. — N° 149

MERCREDI 21 DECEMBRE 1927

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....		2 fr. 50
» 2e page	(— de —).....		4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Comment est employé l'argent du budget. — L'Italie réclame tout et n'offre rien en échange.

M. Henry Chéron, rapporteur général du budget au Sénat, a déposé samedi dernier son travail dont nous ne connaissons que des extraits et la conclusion.

Il développe des considérations générales sur le redressement financier, la consolidation de la dette flottante, la question monétaire, l'œuvre de reconstruction réalisée par la France depuis la guerre, celle qui reste à accomplir. Puis il conclut qu'à la base de tout, il y a de solides et stables finances et qu'aucun programme politique ou social ne sera possible si on ne l'édifie pas sur ce fondement. Cela va sans dire, bien sûr ; mais cela va encore mieux en le disant. Le Maître Jacques de Molière, répondant à Harpagon : « je vous ferais un bon dîner si vous me donnez beaucoup d'argent », émettait un axiome qui ne s'applique pas seulement à l'économie domestique...

Aussi bien n'est-ce pas sur ces vérités « premières » que nous voulons arrêter l'attention de nos lecteurs. Mais le travail de M. Henry Chéron comporte certaines observations précises, singulièrement éloquentes, qui nous ouvrent des vues jusqu'au fond des choses qu'elles éclairent d'un jour inattendu.

Ayant analysé les diverses parties du budget de la France, M. Henry Chéron synthétise ses observations de la manière suivante :

« Sur 100 francs d'impôts que paye un Français, il y a 41 fr. 50 pour la dette publique et l'amortissement ; 16 fr. 24 pour les pensions d'ancienneté, les pensions de guerre et les soins aux victimes de la guerre ; 16 fr. 44 pour les personnels civils et militaires de l'Etat ; 15 fr. 61 pour les dépenses de la Défense Nationale; 0 fr. 15 pour les pouvoirs publics ; 9 fr. 86 pour les dépenses civiles dont 0 fr. 70 pour les travaux neufs et 1 fr. 85 pour l'assistance et la prévoyance sociales et 0 fr. 06 pour les dépenses internationales. »

Je vous engage à méditer un peu sur ce tableau. Je n'en connais pas de plus humiliant pour notre temps. Je n'en connais pas de plus satisssant ni qui révèle avec plus de force la méchanceté et la misérable sottise des hommes. Quel spectacle que celui de notre grand pays, *l'un des plus civilisés du monde*, s'épuisant à subvenir aux dépenses publiques dont il est obligé de faire un usage tel que, sur 100 francs, il ne peut pas trouver plus de 70 centimes pour s'équiper ou s'outiller économiquement, ni plus de 1 fr. 85 pour l'assistance, l'assurance et la prévoyance qui devraient être la tâche primordiale d'une société et sans laquelle la vie sociale n'a pas d'objet. C'est avec ça qu'il faut combattre le taudis, la misère, organiser la lutte contre la tuberculose, assurer la vie saine de l'adulte et le repos du vieillard, défendre l'enfance contre une mortalité dont on connaît les causes et *dont on sait les remèdes, qu'on ne peut pas appliquer faute d'argent !...*

Si nos descendants étaient par miracle plus raisonnables, plus sages et meilleurs que nous sommes, ils nous jugeraient sévèrement. Mais que cette peur ne nous trouble pas davantage. Ils n'auront pas le temps d'y penser. Ils seront assez occupés, eux aussi, par leurs propres sottises !...

⁂

Encore une fois, *le Giornale d'Italia* énumère les conditions que son pays mettrait à une entente avec la France. Notre confrère fasciste parle avec l'approbation du gouvernement et nous sommes autorisés à croire qu'il exprime la doctrine officielle. Son information est donc particulièrement intéressante. Elle nous présente dix réclamations que voici :

« 1° La reconnaissance de position centrale de l'Italie dans la Méditerranée.

« 2° La participation de l'Italie au régime de Tanger.

« 3° L'état des Italiens en Tunisie.

« 4° La fixation des frontières africaines.

« 5° La reconnaissance des intérêts prédominants de l'Italie dans l'Adriatique et les Balkans.

« 6° L'obtention de débouchés démographiques.

« 7° L'examen de la question des mandats.

« 8° La nécessité de territoires d'expansion.

« 9° Les mesures à prendre pour les émigrés politiques en France.

« 10° La sauvegarde de la nationalité des Italiens résidant en France. »

Et avec ça, monsieur ?

Le *Giornale d'Italia* est-il bien sûr de ne rien avoir oublié ?

Mais nous ne voulons pas entrer aujourd'hui dans une discussion détaillée de ces revendications auxquelles s'oppose d'abord une objection d'ordre général.

Où est la contrepartie des réclamations présentées par le *Giornale d'Italia ?* Même si l'on était disposé à y faire droit, elles ne peuvent constituer qu'une moitié d'accord...

Quand il est passé entre deux parties qui traitent à égalité, ce qui est le cas (du moins, nous le pensons) un accord ne donne pas à l'un tout et à l'autre rien ! Avec celui qui nous est ainsi proposé, c'est nous qui serions « l'autre »...

L'Italie énumère soigneusement ce qu'elle veut obtenir et ça n'est pas peu de chose ! Mais elle oublie, non moins soigneusement, de donner la moindre indication sur ce qu'elle offre en échange...

— Son amitié...

— Elle est précieuse et nous y tenons beaucoup ! Mais nous n'avons rien fait pour la perdre. Pourquoi payerions-nous si cher pour la regagner ? Il est assez déplaisant de se voir ainsi soumis à une sorte de spéculation sentimentale. Nous n'aimons pas beaucoup d'être aimé sous la menace d'une escopette et qu'on nous réclame ainsi le cœur ou la vie.

L'Italie nous avait donné son cœur ; l'Italie nous l'a repris. Que sa volonté soit faite ! Pourvu toutefois qu'elle n'en fasse pas commerce, un commerce dont nous serions seuls à payer les frais. C'est gratuitement qu'elle nous a ravi son amitié, tandis qu'elle nous propose aujourd'hui de la lui racheter au plus haut prix ! Et qui nous garantit qu'elle ne recommencera pas avant longtemps une opération aussi avantageuse et à laquelle notre facilité l'aura encouragée ?... Et combien de fois nous faudra-t-il payer le cœur de l'Italie sans être sûr d'en prendre jamais livraison ?

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LA MORALE FASCISTE

Nous apprenons une chose imprévue, en feuilletant la revue romaine Politica. *Le fascisme a une morale. On ne s'en serait guère douté. Le régime de l'huile de ricin, de la matraque, du browning, et en dernier lieu, du cabinet noir, par qui toute la correspondance des citoyens est délibérément contrôlée, ne paraît pas, en effet, au premier abord être le champ d'élection où peut s'épanouir la morale.*

Il est vrai que cette morale est très particulière. Ce n'est ni celle de l'Evangile, ni celle des manuels de civilité. La force de la morale, en Italie, consiste surtout en ceci, qu'elle est la morale de la force.

Soyons durs, chantait ce vieux fou de Nietzsche. Soyons brutes, clame de sa voix de stentor Mussolini, et marquons le cours de l'histoire au fer rouge, de notre indomptable volonté. Le duce étant César, tous les fascistes doivent être, à son image, des Césarions en miniature.

Seulement, cette morale n'est pas nouvelle. Elle est même vieille comme le monde. Ce sont, en dernier lieu, et dans des circonstances mémorables, les Allemands qui l'ont pratiquée. Que n'attendaient-ils de leur Faustrecht ? *Leur poigne redoutable se vantait de tout écraser.*

Les Italiens, pour l'outrecuidance et l'extravagance, leur ont succédé. Tant pis pour eux.

L'histoire, dont ils se prétendent — avec quelle incommensurable naïveté ! — les tortionnaires, se vengera.

On ne met pas impunément un principe essentiellement immoral à la base de l'édifice de surhumaine moralité qu'on prétend élever. Tôt ou tard, il se change en cartouche de dynamite !

L'Allemagne a appris à ses dépens que le droit finissait toujours par primer la force.

Un jour ou l'autre, on l'apprendra aussi à Rome. [De la Petite Tribune]. — LA CHATRE.

Informations

Conseil des Ministres

Le Conseil a continué l'examen du projet de statut de T. S. F., préparé par les soins du ministère du commerce et des P. T. T. Cet examen sera continué ultérieurement.

Le conseil a également entendu un exposé très complet de M. Briand, ministre des affaires étrangères, qui a mis ses collègues au courant de la situation extérieure et notamment des affaires de Chine.

Enfin, M. Albert Sarraut a exposé devant ses collègues les lignes générales du projet qu'il déposera incessamment en vue d'apporter aux populations sinistrées d'Algérie l'aide de la métropole.

Le budget au Sénat

On a distribué au Sénat le rapport général de M. Henry Chéron sur le projet de budget de 1928. Ce rapport fait des réserves sur l'impôt, sur les valeurs mobilières. Il sera plus tard nécessaire, sans toucher au volume global des recettes, d'opérer des remaniements dans la fixation de certains taux et de certains tarifs d'impôts. La commission a apporté aux évaluations de recettes de la Chambre des modifications qui se traduisent par une différence nette en moins de 63 millions. Elle constate d'une manière générale la bonne tenue des recettes, aussi se prononce-t-elle contre les exonérations fiscales et contre les demandes nouvelles qui surgissent chaque jour et qui menacent la stabilité budgétaire.

Elections sénatoriales

Dimanche ont eu lieu deux élections sénatoriales, l'une dans le Pas-de-Calais, en remplacement de M. Jonnart ; l'autre dans la Loire-Inférieure, pour le siège laissé vacant par la mort de M. de Montaigu. Voici les résultats du scrutin :

Pas-de-Calais. — Votants : 1.998 ; majorité absolue : 994. Ont obtenu : MM. Lefebvre du Prey, député, ancien ministre, modéré, 1.043 voix, élu : Cadot, député S. F. I. O., 612 ; Alexandre, 316.

Loire-Inférieure. — Inscrits : 987 ; votants : 963 ; majorité absolue: 483. Ont obtenu : MM. Linyer, Union Nationale Libérale, 678 voix, élu ; Le Lord, républicain de Gauche, 236 ; Maumenée, 46 ; bulletins blancs, 3.

Le froid en France

Un froid vif règne depuis vendredi en France. De tous côtés on signale une très forte baisse de la température.

C'est dans l'Est, évidemment, que cette baisse du thermomètre est la plus sensible. A Remiremont, dans les Vosges, on a enregistré 17 degrés au-dessous de zéro. En Saône-et-Loire, au Creusot notamment, il a fait — 12°, — 13° dans la nuit de vendredi à samedi, et on signale de cette région plusieurs cas de congestion assez graves.

A Paris, le thermomètre est descendu jusqu'à — 10° dans certains quartiers et même jusqu'à — 11° dans la banlieue.

A Châlons-sur-Marne, le thermomètre marquait 8° au-dessous de zéro et le canal est recouvert d'une couche de glace rendant difficile la navigation, qui va être suspendue.

Dans le Nord, à Valenciennes, le thermomètre enregistrait 13° au-dessous. Dans les Ardennes. le froid est aussi très vif, ainsi que dans le Massif-Central (— 10° à Moulins), dans la Bretagne (— 10° à Gourin) et dans l'Orléanais (— 11° à Orléans).

A Marseille, la température est tombée à 12° au-dessous de zéro.

A Bordeaux, le thermomètre marque — 5°. De plus le baromètre est en baisse, ce qui semble indiquer que le froid va devenir de plus en plus vif. Il y a déjà de nombreux cas de congestion. (Il y a eu dans diverses régions des cas de congestion mortels).

France et Belgique

Au nom du Comité constitué à cet effet, le maréchal Foch s'est rendu à Bruxelles pour remettre au roi Albert une épée d'Académicien.

A Bruxelles, le maréchal, très acclamé, s'est rendu à l'ambassade de France où une grande réception a eu lieu en son honneur.

La délégation a été présentée au roi par l'ambassadeur. A l'issue de la cérémonie, les souverains belges ont offert un dîner au palais.

Réclamation allemande

Le docteur Rieth, conseiller à l'ambassade d'Allemagne, a signalé au Quai d'Orsay le mauvais effet produit par une affiche électorale placardée en France et mettant en cause le président Hindenburg. La question est à l'étude dans les services du ministère.

Il s'agit d'une affiche éditée par l'organisation nationaliste à laquelle préside M. Henri de Kérillis, de l'*Echo de Paris*. Elle représente le Maréchal Hindenburg surveillant les élections en France.

L'espionnage soviétique

Au sujet de la récente tentative d'espionnage découverte en Suède, le journal *Svenska Dagbladet* a fait une enquête qui, dit-il, a montré que les Soviets auraient fait de Stockholm un centre où ils recueilleraient des informations sur la Suède elle-même, la Finlande, le Danemark, la Norvège et aussi les pays situés au Sud de la Finlande et maintenant libérés de la Russie.

La situation en Chine

Le général Chang-Kai-Shek a lancé un mandat d'arrêt contre Wang-Chang-Wei et d'autres membres du parti cantonais, pour attentat contre la sûreté du gouvernement nationaliste.

Le gouvernement de Canton a adressé au monde entier le télégramme suivant :

« Sous l'instigation et la direction du consulat des Soviets à Canton, durant la nuit du 10 décembre, des communistes, des bandits et des soldats déserteurs ont saccagé la ville, incendiant les principaux quartiers des affaires, occupant les bureaux officiels et administratifs, volant et assassinant. Le gouvernement de Canton, dans la nuit du 12 décembre, avec l'appui de l'armée révolutionnaire, sous le commandement de Chang Fet Kouai, Huang Chu Tang, Li Su Lin et Chui Hui Yet a battu et a détruit complètement le communisme à Canton. La paix et l'ordre ont été rétablis le jour suivant. »

On mande de Changhaï de source anglaise :

On avait dit qu'il se pourrait que des fonctionnaires soviétiques se réfugient dans la concession française. Cette éventualité ne s'est pas produite, car la police française a reçu comme instructions d'informer tout employé dans des établissements soviétiques qu'ils devaient quitter la concession. Dans l'attente de leur expulsion, la police surveille les immeubles habités par ces Russes.

EN PEU DE MOTS...

— L'instruction des faux-titres continue. M. Georges Desbruyères, du Crédit Lyonnais, a été mis en liberté provisoire.

— Un submersible américain, heurté par un contre-torpilleur, a coulé entraînant son équipage de 39 hommes.

— Le président Coolidge a approuvé le programme naval de un milliard de dollars.

— La Fédération socialiste de la Seine a tenu dimanche son Congrès où il a été discuté le programme et la tactique du parti.

NOS ÉCHOS

Calumet de la Paix.

La réunion à Genève des cinq délégués des grandes Puissances a rétabli « ce Conseil suprême », qui fonctionnait au temps où s'élaborait le traité de Paix, à Versailles. Ce n'était plus les « big four » (les quatre grands), mais les « big five » (les cinq grands) par l'adjonction de l'Allemagne.

A la sortie de ce premier Conseil suprême nouvelle manière, M. Stresemann arborait un air béat et un immense cigare, dont il se sépara pour monter en voiture. Un journaliste anglais — collectionneur sans doute — s'empara du brûlot encore fumant et dit :

— Le calumet de la Paix...

— Il s'en débarrasse bien facilement, fit un confrère français.

Et ce fut le mot de la fin.

Leur régime.

Les dîners que s'offrirent entre eux les principaux délégués à Genève firent le désespoir des « chefs » des grands hôtels.

En effet, tous ces messieurs sont au régime ; sir Austen Chamberlain est au thé et aux grillades, M. Scialojia à l'eau de Vichy et aux nouilles... italiennes naturellement, M. Adatci ne desserre les dents que pour un potage, M. Briand s'en tient à un chocolat ; seul, M. Stresemann ne suit pas de régime. Une choucroute garnie ne lui fait pas peur.

— Que sera cette Europe fondée par quatre buveurs d'eau et un buveur de bière, se demandait un « chef » français, pour lequel un verre de bourgogne est un bienfait des Dieux !

Petite surenchère.

M. Fernand Bouisson, président de la Chambre, n'est pas content de M. Léo Bouyssou, son vice-président.

En effet, la semaine dernière, au banquet des dessinateurs parlementaires, M. Léo Bouyssou a promis solennellement aux dix-sept convives de faire don à chacun annuellement d'une bouteille d'Armagnac.

M. Fernand Bouisson cherche ce qu'il pourrait bien offrir à son tour, de mieux, à ces terribles caricaturistes, qui d'un trait de crayon font ou défont une popularité.

— Qu'il leur offre le service à liqueur, disait un journaliste.

L'audience des mites.

On sait que les conseillers de Cour d'appel ne portent la robe rouge que dans deux circonstances : aux assises ou au cours des audiences solennelles.

A Bordeaux on a adopté depuis longtemps un usage amusant. Tous les mois, la Cour siège en audience dite « audience des mites ». A cette occasion MM. les conseillers revêtent la robe rouge pour l'audience civile. Vous avez deviné le but de cette audience : pour sortir les robes des placards et éviter ainsi l'usure par les mites et aussi secouer la poussière.

Les gens de Bordeaux sont gens pratiques !

La réplique d'outre-tombe.

Le dernier livre de souvenirs de M. Jean-Jacques Brousson sur Anatole France provoque de vifs commentaires, et on a déjà assisté à la passe d'armes Brousson-Reboux. On trouve le talent de l'auteur de l'*Itinéraire de Paris à Buenos-Aires* certain, mais on est d'accord pour en dénoncer l'irrespect.

Certains fidèles d'Anatole France prépareraient, dit-on, la réponse du berger à la bergère. D'après certains papiers et d'après certaines confidences d'Anatole France, ils seraient à même de reconstituer un Jean-Jacques Brousson posthume par Anatole France. Quel succès pour un libraire !

Jean-Jacques Brousson en caleçon par Anatole France en pantoufles !

C'est un titre !

LE LISEUR.

QUESTIONS DU JOUR

LE SURMENAGE

Notre éminent ami, M. V. Cope, qui tient dans l'Université une place si distinguée, traite dans l'Œuvre cette question autour de laquelle on discute depuis longtemps sans se mettre d'accord.

⁂

Les élèves de nos lycées sont-ils ou ne sont-ils pas surmenés ? Georges de la Fouchardière dit oui, mon collègue Cotard dit non, mais La Fouchardière est un père trop bon pour n'être pas un peu faible et Cotard est un professeur trop dévoué à ses élèves pour ne pas se croire le droit d'être exigeant. Pourtant ils ont, l'un et l'autre, trop d'esprit pour avancer rien que de défendable, et il se pourrait qu'en prenant à l'un et à l'autre on pût arriver à se faire une idée assez juste de cette grave question du surmenage des collégiens.

Je dis bien « grave », n'étant point, quoique professeur, porté à croire que tout ce qui va mal dans une classe est le fait des élèves. Les plaintes des parents deviennent d'année en année, plus aigres et plus générales ; les enfants, quand ils sont mis en confiance, disent qu'on les surcharge, et quelquefois qu'on les écrase de travail. Faisons, si vous voulez bien, la part de l'exagération ; et nous la ferons de façon précise tout à l'heure. Il reste difficile d'admettre que tous les pères de famille ne pensent aujourd'hui qu'à favoriser la paresse de leurs enfants ; il est certain qu'on travaille plus et plus fébrilement à notre époque qu'il y a un quart de siècle, et il serait surprenant que les pères d'aujourd'hui, attelés à une besogne plus rude que les nôtres, fussent devenus plus méfiants à l'égard du travail. Aussi bien nos petits bonshommes ont-ils presque tous, quand ils nous reviennent de vacances, une mine autrement florissante qu'au jour de leur départ. Sans doute le cas reste exceptionnel de l'élève qu'en cours d'année il faut expédier d'urgence à la campagne ou dans le Midi ; malgré tout, il est un peu moins rare que dans notre enfance.

J'entends bien que ces accidents ont toujours pour cause un zèle excessif et souvent une absurde émulation. J'entends aussi que la plupart des enfants se défendent assez d'eux-mêmes contre les excès d'une pédagogie qui n'a jamais été si folle que depuis qu'elle prétend se raisonner. Mais quoi ? Faut-il nous contenter de dire : « Bah ! ils en prennent et ils en laissent » et de compter sur la paresse des élèves pour sauvegarder leur santé ? En fait, c'est bien ce qui arrive dans la plupart des cas ; le plus grand nombre des enfants se dérobe au surmenage, par des procédés variés, mais assez limités en nombre pour que les professeurs, aidés de leur expérience de maîtres, et quelquefois de leur expérience d'élèves, puissent les déceler quand ils en ont l'envie et y apporter des remèdes appropriés, sinon efficaces. Dans la généralité, ces procédés de défense des enfants peuvent se ramener à deux : ou bien incités qu'ils y sont par leur goût plus prononcé pour tel ou tel ordre de connaissances, à moins que ce ne soit tout simplement par un instinct de prudence qui les détermine à satisfaire tel professeur plutôt que tel autre, les élèves sacrifient délibérément un ou plusieurs enseignements à d'autres qui les retiennent assez pour épuiser la force de travail dont ils sont capables. Et il faut reconnaître que ce n'est pas un mauvais moyen de concilier les intérêts de la culture et le goût du moindre effort, mais c'est un moyen qui a l'inconvénient d'être trop souvent fondé sur un choix peu judicieux, déterminé par des raisons fortuites et des considérations non essentielles ; c'est aussi un moyen devenu de plus en plus difficile à pratiquer, parce que de plus en plus rares sont les professeurs disposés à admettre que le choix soit fait aux dépens de ce qu'ils enseignent. Je me souviens, non sans honte, d'avoir été fidèle à ce système pendant tout le cours de mes études secondaires ; mais, à ce moment-là déjà, il fallait un peu d'adresse pour faire admettre sa prétention d'ignorer un professeur, et un peu aussi de cette force de caractère que, de l'autre côté de la barricade, j'appelle à présent indocilité. Aujourd'hui l'élève qui se tient à cette forme de résistance est une manière de héros. Aussi le commun des élèves choisit-il moins bravement de prendre de chaque enseignement ce qui est strictement nécessaire à la sauvegarde de sa tranquillité.

Comment déterminer ce nécessaire ? Il y faut un peu de psychologie et ceux qui en manquent ne laissent pas d'en pâtir quelquefois ; mais la plupart ont assez vite déterminé ce que chaque professeur considère comme le signe visible d'une bonne volonté suffisante. Sans doute très peu s'en tiennent à ce minimum, comme très peu restent constamment au-dessous : il faut heureusement tenir compte de la curiosité que tout enseignement digne de ce nom éveille chez les enfants et réveille quand elle s'assoupit, et des besoins de l'esprit dont la nature n'est pas de rester inerte plus que le corps. Tout cela n'empêche pas qu'il y ait un déchet formidable dans la plupart des cas que l'enfant assimile infiniment moins de choses qu'il n'en laisse perdre et que la disproportion s'accentue à mesure que les programmes se compliquent et que les horaires se chargent. Or, il me paraît de toute évidence que la jeune intelligence qui a réussi à s'assimiler un dixième des enseignements différents a infiniment moins profité que si, dans le même temps, elle n'avait laissé perdre que la moitié de deux enseignements différents. En tout cas, puisqu'il faut qu'un choix soit fait, il est dangereux de le laisser à l'arbitraire de l'enfant.

Le mal me paraît donc manifeste ; Cotard ne semblait vouloir le reconnaître que dans les classes supérieures, singulièrement dans les classes à examens ou à concours. Il n'est donc pas douteux qu'il ne prenne là sa forme aiguë. Quand la conception d'un intérêt immédiat ou prochain, du reste purement social et matériel, s'ajoute au besoin de savoir qui tourmente encore quelques esprits bien faits, il faut à l'enfant une solide constitution pour sauver la santé de son corps et de son esprit d'un surmenage souvent féroce. Mais dès le début des études secondaires le mal est en germe. Ce qui incline Cotard à le nier, ce sont les exagérations dont ne savent pas toujours se garder les parents. Il est certain qu'à Paris leurs plaintes contre le surmenage sont plus vives qu'en province ; ce n'est pas que les professeurs y soient plus exigeants : c'est que les parents eux-mêmes obligent les enfants à mener à côté d'une vie scolaire suffisamment absorbante et qui exigerait de fréquents moments de détente, une vie mondaine ou, si l'on veut, sociale, beaucoup trop compliquée pour leur âge et qui les distrait au mauvais sens du mot, sans les reposer. Ne pouvant suffire à cette double existence, l'enfant est souvent encouragé à donner le moins de temps possible à ses études et parfois soutenu s'il se met en état de révolte franche. Le professeur qui ne prend jamais son parti de jeter le manche après la cognée, et rarement de se donner du mal sans profit pour les élèves, veut bien faire ce qui dépend de lui pour ménager leurs forces, mais non pour leur permettre de les user ailleurs. Il faudrait donc persuader certains parents, ceux qui justement font entendre les plaintes les plus aiguës, de l'utilité de laisser fût-ce au prix de certaines incommodités, à leurs enfants le loisir de faire de bonnes études. Mais il serait facile de le leur persuader le jour où on aurait enlevé à tous les autres les motifs légitimes qu'ils ont de crier au surmenage.

Les leur enlèvera-t-on jamais et comment ? La réponse à ces deux questions exigerait de trop longs développements pour qu'on puisse songer à en traiter aujourd'hui.

V. COPE,
Présid. du Syndicat des Professeurs de Lycée.

Chronique du Lot

Associations Agricoles

LA FÉDÉRATION DU LOT

Dans une récente Assemblée générale, cette Fédération a procédé à sa complète réorganisation.

La Coopérative des associations agricoles du Lot (mise en sommeil le 17 octobre 1927 pour permettre aux administrateurs de procéder à l'inventaire général de ses ressources, à la réalisation du capital social et du fonds de réserve), va incessamment repartir complètement réorganisée, sur de nouvelles directions.

Une assemblée générale, extraordinaire a eu lieu le samedi 17 décembre à la Maison de l'Agriculture ; d'importantes résolutions y ont été prises. Nous nous empressons de porter les principales à la connaissance des intéressés.

Ainsi qu'aux heures tragiques de notre histoire, l'unité de commandement a été réalisée par la désignation d'un administrateur délégué qui assurera seul la direction générale secondé par un deuxième administrateur spécialement délégué aux achats et à la surveillance de la caisse et par un secrétaire chargé de la correspondance et de la comptabilité.

Pour améliorer la trésorerie et apporter plus d'ordre dans la Distribution des engrais et autres produits utiles à l'agriculture, il a été décidé que tous les syndicats qui désirent user du magasin de Cahors et de ceux qui pourraient être créés en diverses autres localités du département, seraient immédiatement mis en demeure de se conformer au règlement intérieur au sujet des souscriptions des parts syndicales.

Décidé en outre que tous les syndiqués qui voudront s'approvisionner *isolément* au dit magasin devront à l'avenir être porteurs au minimum d'une part individuelle de dix francs, productive d'intérêt à 5 0/0. Tout syndiqué non porteur de part sera rigoureusement éconduit.

Le Conseil d'administration engage en conséquence tous les intéressés à se mettre en règle le plus rapidement possible. Ceux qui seraient déjà souscripteurs de parts à leur syndicat auront à retirer auprès de leur Président un certificat spécial qui leur servira à justifier de leur qualité de coopérant et les dispensera d'un nouveau versement.

Ceux qui n'ont pas collaboré au versement des parts syndicales auront à se munir d'une part individuelle au moins au secrétariat de la Coopérative, 24, rue Président-Wilson, à Cahors.

Les Présidents de toutes les associations agricoles intéressés sont invités à réunir d'urgence leurs adhérents pour porter à leur connaissance ces nouvelles dispositions et engager ceux qui désirent s'approvisionner au magasin à se conformer à ces résolutions pour ne pas mettre le magasinier dans l'obligation de leur refuser de la marchandise.

Les commandes par wagon complet peuvent toujours être adressées au serétaire général de la Fédération des associations agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors.

Il est même recommandé à tous les groupements de hâter l'envoi de ces commandes pour permettre la passation des marchés aux conditions les plus avantageuses. Ceux qui n'ont pu réunir tous les ordres fermes de leurs adhérents sont priés de faire connaître leurs besoins approximatifs pour la campagne prochaine.

Légion d'honneur

Nous sommes heureux d'apprendre la nomination au grade de chevalier de la légion d'honneur de M. le docteur Ernest Foissac, de Moissac.

M. le Docteur Foissac, l'auteur de plusieurs romans très appréciés, est le beau-père du si sympathique docteur Calvet, de Cahors.

Nous adressons au nouveau légionnaire nos vives félicitations.

Compatriote

Au tableau d'avancement pour l'accès aux fonctions de directeur de l'enregistrement, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote, M. Germain Simon, ancien élève du lycée Gambetta.

M. Simon a été pendant quelques années rédacteur à la direction de l'enregistrement à Cahors.

Nos félicitations.

Chez les Cadets du Quercy

Nous sommes heureux d'apprendre que Mme Rosières, épouse de M. Rosières *vice-président* des Cadets du Quercy, et mère de M. Rosière, fils, administrateur de la même Société, vient d'obtenir la Médaille du Travail.

Cette juste récompense nous réjouit et nous nous faisons un devoir de féliciter celle qui, durant de longues années (40 ans) dans la même maison, peut être citée comme un exemple de courage et d'énergie.

En cette occasion, nous prions nos sympathiques sociétaires dont tout la famille Rosières fait partie des Cadets, de trouver ici une nouvelle marque de notre profonde amitié. — A. Labouygue.

Un coin de Chez Nous

LE VILLAGE COQUET

La commune de Meyronne vient de remporter le troisième prix au Concours du Village Coquet (pour le Limousin-Périgord-Quercy.

Notre correspondant de Saint-Sozy nous écrit :

Le jury du Concours du Village coquet vient de décerner le 3e prix (*ex æquo*) pour le Limousin-Périgord-Quercy, à la Commune de Meyronne. Cette récompense est accompagnée d'une somme de 150 fr. qui sera affectée à l'embellissement de notre localité (plantation d'arbres).

En attribuant cette distinction à notre délicieux petit bourg, le jury a voulu honorer l'un des sites les plus charmants de la Guyenne. Il a rendu aussi hommage à la verte oasis qui, au cœur des étés brûlants, repose les yeux des voyageurs fatigués par la réverbération intense des causses arides, rocailleux, desséchés, par l'ardente canicule.

Des centaines de touristes s'arrêtent chaque été au milieu du pont suspendu pour contempler le beau fleuve majestueux, aux verdoyantes rives jalonnées de hauts peupliers. Ils découvrent en amont un splendide décor ; une ligne de coteaux boisés où s'égrènent de blanches maisonnettes et, tout au fond du tableau, la cime escarpée du Mont Bercou que reflète la Dordogne, tandis qu'au sud, le rocher Sainte-Marie mire ses vertigineuses falaises dans l'onde brillante et cristalline, à peine teintée de glauque et qu'à l'ouest, le roc de Monge avance son formidable éperon aux tons chauds, où se marient l'ocre et le violet.

En se retournant, ils ne manquent pas d'admirer à l'est, sur le promontoire abrupt qui supporte le bourg de Meyronne, des habitations vêtues de lierre, bizarrement perchées au-dessus de la rive gauche, et la lourde masse de l'église, du château et de l'auberge qui, confondus, prennent l'aspect d'une forteresse médiévale.

Quel merveilleux paysage dont les regards ne se détachent qu'à regret !

Le jury a voulu enfin récompenser l'exquise ornementation de nos riantes demeures ; il a remarqué les magnifiques corbeilles de fleurs dont les chatoyants coloris éclatent sous notre ciel lumineux, d'avril à novembre, et qui charment tous les yeux. Une profusion de corolles embaumées s'y épanouissent du printemps à l'automne : violettes, narcisses, jacinthes, œillets, roses, anémones, pétunias, balisiers, bégonias, sauges, géraniums, capucines, dahlias, chrysanthèmes, y mêlent leurs couleurs vives selon le rythme des saisons. Et les arbustes d'ornement : lauriers-tins, buissons ardents, lilas, arbres de Judée, althéas, fusains complètent cette harmonieuse et ravissante parure bien faite pour captiver la vue... Aussi est-ce avec raison qu'un Virgile du terroir (qui est en même temps un disciple d'Esculape) dans un de ses récents poèmes a surnommé notre gentille localité : « Meyronne la Jolie ».

Question au ministre des finances

M. Loubet, sénateur demande à M. le Ministre des Finances si, pour le calcul des droits de mutation par décès, les biens compris dans la masse successorale à raison de la disposition de l'article 45 de la loi du 13 juillet 1925, doivent être considérés comme dévolus indivisément à tous les héritiers ou exclusivement au nu propriétaire et, dans ce dernier cas, en vertu de quelle disposition législative.

Réponse. — L'article 45 de la loi du 13 juillet 1925 a établi une présomption légale de transmission par décès à l'égard des biens appartenant pour l'usufruit au défunt et pour la nue propriété à l'une des personnes visées par la loi. Le nu propriétaire est tenu, dès lors, d'acquitter les droits de mutation par décès sur la valeur des biens dont il s'agit, mais le payement de la taxe successorale afférente à ces mêmes biens ne lui incombe que s'il rentre dans les prévisions de l'article 29 de la loi du 25 juin 1920, qui met cette taxe à la charge des héritiers, donataires ou légataires universels ou à titre universel.

P. T. T.

Notre compatriote, M. Delpech, receveur principal des P. T. T. à Paris, est nommé membre du Comité technique des P. T. T.

Nos félicitations.

Legs

M. le Préfet du Lot informe les héritiers inconnus de Mlle Hortense Debar, demeurant à Figeac, que, par testament en date du 21 juin 1919, la dite Mlle Hortense Debar a, entre autres dispositions, légué au Bureau de bienfaisance de Figeac, la somme de 1.000 francs.

Les héritiers sont invités à prendre connaissance du testament en l'étude de Me Cadiergue, notaire à Figeac, à donner leur consentement à son exécution ou à produire leur moyen d'opposition.

Tous actes à ce destiné devront être adressés à la Préfecture du Lot dans un délai de 3 mois.

Cinq timbres antituberculeux n'affranchissent pas une lettre !...

C'était fatal : ça devait se produire !

Le timbre antituberculeux a été mis en vente au prix de 0,10 centimes. Le succès de cette vente a dépassé toutes les espérances.

Il est peu de personnes qui n'aient tenu à acheter une centaine de ces timbres et en décorer les enveloppes des lettres qu'elles envoient.

La propagande en faveur de ces timbres a produit le meilleur résultat : on ne peut que s'en réjouir.

Mais tout le monde n'a pas compris les explications données, les recommandations faites au sujet de l'emploi de ces timbres.

On a dit, répété que collés sur l'enveloppe d'une lettre, ils n'avaient aucune valeur pour la Poste, et qu'il fallait, quand même, affranchir les lettres avec un timbre postal de 0,50.

Le timbre antituberculeux est un don volontaire, une souscription en faveur de l'œuvre antituberculeuse.

Eh ! grands Dieux ! tout cela était bien simple à comprendre. Eh ! bien ! non : cela n'a pas été dit et répété assez, cela n'a pas été compris par tout le monde.

Et la preuve en est faite chaque jour. De braves gens qui ont acheté des timbres antituberculeux en collent cinq sur l'enveloppe d'une lettre et mettent celle-ci à la poste. Cinq timbres à 0,10 centimes cela fait 0,50 centimes, le prix d'un timbre postal, quoi ! Et les braves gens se croient quittes envers l'Administration des P. T. T.

Il le sont, en effet. Mais ils ne le sont pas à l'endroit du destinataire.

L'Administration des P. T. T. reconnaît la bonne foi de l'expéditeur, sa volonté de participer à une belle œuvre sociale, mais elle ne peut pas oublier qu'elle a un règlement à appliquer qui consiste, comme on le sait, à imposer une taxe du double du prix de l'affranchissement !

L'œuvre antituberculeuse ne perd rien : ses timbres sont utilisés.

Et l'Administration des P. T. T. gagne le prix d'un timbre.

C'est le destinataire qui paie ! Il n'a qu'une ressource, celle d'adresser a ses sympathiques correspondants la recommandation suivante : « Chers amis, quand vous m'enverrez une lettre, collez sur l'enveloppe toutes les vignettes que vous voudrez, et de préférence celle qui représente « le baiser au Soleil », mais ayez l'amabilité de ne pas oublier de coller à côté un timbre postal, car celui-là, seul, compte pour l'affranchissement. Si vous ne le faites pas, vous m'obligerez à débourser 1 franc à l'Administration des P. T. T., soit 0,50 centimes pour payer le timbre que vous avez omis de mettre sur l'enveloppe et 0,50 centimes en punition de vôtre omission ! Je suis très honoré de recevoir vos lettres, mais franchement, elles finiraient par me coûter trop cher ! »

LOUIS BONNET.

La Fête du 4 décembre
chez les Cadets du Quercy

Si notre première matinée du 6 Novembre dernier fut un succès, celle du 4 Décembre fut un véritable triomphe.

Tout ce que Paris compte comme Lotois de marque était représenté à notre matinée. Les toilettes et l'élégance de nos charmantes Cadettes furent un jardin fleuri et mirent en beauté les salons de l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Dès l'ouverture des portes, la jeunesse Quercynoise se précipitait aux guichets du contrôle, dans la hâte d'aller danser, en attendant le concert qui, commencé à 3 heures, prit fin à 4 heures 1/4. On eût à peine le temps de déblayer la salle que le bal reprit avec un entrain et une ardeur sans égales.

Au nombre des personnalités remarquées dans notre assistance, nous eûmes le plaisir de saluer M. Jules Crabol, Sociétaire Fondateur des Cadets, qui, malgré ses hautes fonctions de Directeur du Cabinet de la Présidence de la République, s'est fait un devoir et en même temps un vif plaisir d'être toujours des nôtres.

M. de Monzie, Sénateur, ancien Ministre, Maire de Cahors, s'est excusé en exprimant tous ses regrets de ne pouvoir être des nôtres ce jour-là, mais a promis de venir à notre matinée du premier Janvier.

S'étaient également excusés, MM. Bouat et Calmon, Députés du Lot qui, retenus dans un Banquet, n'ont pu venir.

M. Rossignol, Inspecteur Honoraire d'Académie, qui venait d'être très souffrant, a voulu aussitôt guéri se retrouver parmi nous.

Mme Amagat, représentant son mari, Président des « Enfants de Figeac » accompagnée d'une quantité de ses Sociétaires.

M. Viale, Président de la « Grappe », suivi de plusieurs Membres du Conseil d'Administration de sa Société, et de nombreux Sociétaires.

M. Vialette, ancien Président des « Cadets ».

Remarqués aussi, nos sympathiques amis de la « Capdenacoise ». Les « Tarnais» de Paris étaient venus également en grand nombre. La « Ligue Méridionale » avait tenu à prouver toutes ses sympathies aux « Cadets » en venant très nombreux.

⁂

Tout le concert fut admirablement réussi.

MM. Jacques et Maurice Deprez, l'un du violon, l'autre du piano, jouèrent d'une façon merveilleuse « Peer Gynt ».

Mademoiselle Jeanne Couderc, de la « Gaîté Lyrique » dans *l'Attente* et la *Chère Maison*, montra une fois de plus ses talents de grande Artiste, elle nous charma dans « le Poutou », chanson de notre Pays, Pays d'origine de l'artiste qui est notre Compatriote.

M. Cloquet de l' « Alhambra », Baryton dont le timbre de voix est très agréable, chanta d'une façon merveilleuse « Les Ruines de l'Abbaye » et « Tout en se promenant ». Enfin, le clou du concert fut notre Pitou, M. Maugil, auquel les sympathies des « Cadets » sont acquises depuis déjà longtemps.

Puis enfin M. Decup, Ténor de « La Bourrée » nous fit entendre un chant merveilleux de sa voix bien timbrée et puissante.

La Matinée du premier Janvier annoncée dans l'Allocution du Président, aura, nous l'espérons, un succès plus grand encore.

Notre bon « Jazz », sous la Direction de M. Siriès et l'accordéon de notre ami Vidalie, redoubleront encore de zèle.

Il faut que cette matinée soit grandiose et elle le sera. Antonin Labouygue.

Concours Général Agricole de Paris en 1928

Un concours général agricole se tiendra en 1928 au Parc des Expositions de la Ville de Paris (Porte de Versailles) du lundi, 19, au dimanche, 25 mars 1928.

A ce concours seront admis les animaux reproducteurs et gras des espèces bovine, ovine et porcine, les animaux reproducteurs de l'espèce caprine, les chiens de berger, les produits agricoles et horticoles, les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie. Des épreuves pratiques de contrôle laitier et beurrier y seront oganisées.

Les déclarations des exposants devront parvenir au Ministère de l'Agriculture le 25 janvier 1928, au plus tard, pour les animaux et produits agricoles et horticoles. Les déclarations pour les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie seront reçues à la Préfecture, jusqu'au 20 janvier 1928, dernier délai.

Pour tous renseignements, les intéressés sont invités à s'adresser à la Préfecture du Lot (*1re Division*).

Les Anciens Combattants non pensionnés

Les réunions organisées dimanche par la Fédération ont obtenu partout un plein succès. Les délégués à la propagande n'escomptaient pas un accueil aussi chaleureux et aussi cordial. Belmont, Cremps, Vaylats, Bach, Laburgade, Aujols, Pradines, le Montat, Labastide-Marnhac, Trespoux, Valroufié, Arcambal ont constitué aussitôt de puissantes sections.

Merci donc à vous tous, Messieurs les Maires, qui en votre qualité d'anciens combattants avez facilité et assuré le succès de nos réunions. Merci, aux nombreux camarades qui ont compris que le moment était enfin venu de se grouper et que leur intérêt immédiat était de venir grossir les rangs de notre groupement, merci également à nos camarades de la fédération départementale des Mutilés qui ont bien voulu seconder notre tâche, en se ralliant sans réserve à nos propositions de collaboration. Sans arrière-pensée aucune ils ont approuvé le but que nous poursuivions. Amis, grâce à vous, notre effectif dépassera bientôt nos espérances.

Poursuivons donc maintenant sans relâche notre travail ; facilitons la lourde tâche entreprise par nos propagandistes infatigables qui s'attacheront de leur mieux et jusqu'au bout à la défense de nos droits si longtemps méconnus.

Au travail et vous qui êtes déjà dans nos rangs, soyez vous-mêmes les défenseurs actifs de notre groupement amenez-nous de nombreux adhérents, personne ne doit rester en arrière. Appliquons du reste la devise:

Tous pour un, un pour tous.

Avis. — Il est de notre devoir de rappeler à nos Camarades à l'heure où certaines associations cherchent à attirer vers elles les anciens combattants, qu'ils ne doivent pas adhérer à une association étrangère sans se consulter à l'avance et avoir entendu nos délégués à la propagande.

Le Secrétaire : A. Imbert.
73, Boulevard Gambetta, Cahors.

Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot

On nous communique :

Le conseil d'Administration de la Fédération départementale des mutilés, veuves et ascendants, orphelins et anciens combattants du Lot, dans son assemblée mensuelle du 11 décembre 1927 a adopté à l'unanimité, la résolution suivante :

« Répondant à l'appel du bureau de la Fédération des combattants non pensionnés, le conseil d'administration décide de collaborer avec la Fédération des combattants non pensionnés dans les conditions fixées par elle à la réunion du 5 décembre 1927. Il met ses adhérents en garde contre la campagne de tracts et appels organisée par la Fédération Ouvrière et Paysanne (F. O. P.), en vue d'exploiter pour elle seule les décisions du Congrès de Versailles et fait remarquer que, seule, la F. O. P. n'a pas voulu ou pu accepter la collaboration proposée par les Anciens Combattants.

« Il les invite à ne tenir compte que des communications signées des présidents des Associations de veuves, ascendants, mutilés combattants dont les noms suivent :

« Alphonse, président de l'association des ascendants ; Mme Robinet, présidente de l'association des veuves ; Henry Bris, président des combattants pensionnés ; Troupel, président de l'Association des mutilés et de la Fédération départementale.

« Et dans les cantons tous renseignements utiles seront donnés par les Présidents de nos sections cantonales :

« Cahors, Troupel ; Castelnau, Jourdan ; Catus, Massabit ; Lalbenque, Guiral ; Limogne, Goffre Jean ; Lauzès, Docteur Jardel ; Cabrerets, Charles, mécanicien ; Luzech, Boulsaguet ; Montcuq, Bley ; Puy-l'Evêque, Lamoure ; Bretenoux, Borda ; Cajarc, Pons ; Marcilhac, Calasnives ; Figeac, Marcenac ; Livernon, Hugon ; Lacapelle-Marival, Alcouffe ; Latronquière, Boi Marcelin ; St-Céré, Maître Boutonnet ; Gourdon, Calmel ; Gramat, Brazat ; Martel, Thiveaud ; Payrac, Constanty ; Souillac, Sote. »

Pour les Ascendants

Le Sénat a voté, le jeudi, 8 décembre, le cahier des crédits supplémentaires de 1927 que la Chambre a ratifié sans modification au cours de la séance de nuit.

Il comprend, notamment, un article qui précise le droit à pension des ascendants des militaires morts pour la France.

Aux termes de la loi nouvelle, l'allocation renouvelable dont bénéficient les ascendants disparaît et devient pension viagère, affranchie de toutes dispositions restrictives sur le cumul et non soumise aux délais de prescription.

De plus, le droit à pension est ouvert aux deux conjoints dans le cas où l'un d'eux seulement est malade ou atteint d'infirmités, ainsi qu'aux parâtres et aux marâtres que la loi de 1919 tenait à l'écart, et à une certaine catégorie d'ascendants étrangers.

En ce qui concerne la condition de fortune la pension sera accordée aux ascendants imposés sur le revenu, si toutefois ils ne figurent pas au dit impôt pour un revenu net supérieur à 5.000 fr., après application des abattements divers.

Fédération départementale des Mutilés, Veuves et Ascendants et anciens Combattants du Lot.

On nous communique :

Nous mettons en garde les Mutilés, Veuves et Ascendants et anciens Combattants, contre la campagne menée actuellement par la Fédération Ouvrière et Paysanne (F. O. P.) ; nous leur communiquons, à titre de renseignement, la lettre ci-dessous, adressée sous pli recommandé par un de nos fidèles adhérents à un dirigeant de la Fédération Ouvrière et Paysanne (F. O. P.), à Cahors.

« Je vous demande de me rembourser les 12 francs de cotisation que vous m'avez pris samedi dernier.

« Vous m'avez trompé.

« Vous avez affirmé que la Fédération Troupel à laquelle j'appartiens depuis toujours et la vôtre *c'était pareil.*

« Vous savez mieux que personne que ce n'est pas vrai. Je vous retourne la carte.

« J'attends le remboursement.

« Signé : Marcilhac Jean,
aux Ramonets par Cahors. »

Nous invitons tous nos adhérents dont la bonne foi aurait été surprise à suivre l'exemple du camarade Marcilhac et à demander le remboursement de la cotisation versée.

Le Président : R. Troupel.

—o-o-o—

CAHORS

Un billet de 20 francs est refusé

Un de nos amis, qui descendait du train de Brive, samedi matin, jour de foire à Cahors, nous a rapporté l'incident suivant auquel il a assisté, dans la cour de la gare.

Une ménagère marchandait une paire de poules à un propriétaire. Le prix débattu et accepté, la ménagère prit les poules, et pour les payer, tendit au vendeur, un billet de 20 francs et de la menue monnaie.

Le vendeur refusa de prendre le billet ; il prétendit « qu'il n'avait pas cours ». La ménagère insistait, mais l'homme réclamait ses poules et ne voulait rien savoir.

La discussion attira notre ami qui s'avança vers le groupe et apprenant le motif de la discussion, essaya de faire comprendre au vendeur qu'il avait tort de refuser le billet de 20 fr., car ce billet n'avait jamais cessé d'avoir cours.

Peine perdue : « On ne voit plus de billets de 20 francs, ils ne valent rien », répétait le vendeur.

La ménagère n'ayant pas d'autre monnaie sur elle, allait rendre les poules, mais notre ami intervenant lui prit le billet et lui remit deux billets de 10 francs.

Un sourire de satisfaction éclaira la figure du vendeur qui, après avoir empoché son argent, dit à notre ami : « J'aime mieux que le billet de 20 fr. se trouve dans votre poche que dans la mienne ! »

Notre ami gratifia l'homme d'un petit nom d'oiseau et haussa les épaules.

C'est tout ce qu'il pouvait faire : mais on conviendra qu'il est regrettable que quelques personnes persistent dans cette erreur de croire que le billet de 20 francs n'a pas cours !

Evidemment, cela n'a pas grosse importance, mais, parfois, des transactions sur les marchés peuvent être gênées pour certains acheteurs.

L. B.

Gendarmerie

Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique compatriote et ami, M. Georges Delmas, capitaine au régiment des sapeurs-pompiers de Paris, vient d'être admis comme officier-élève à l'école de Gendarmerie de Versailles.

Avec tous les nombreux amis qu'il compte à Cahors, nous adressons à M. Georges Delmas nos bien vives et et cordiales félicitations.

Orphéon de Cahors

Nous rappelons à tous les membres actifs de la Société que les répétitions de détail auront lieu :

1° *Le mercredi* pour les 1re et 2e Basses ;

2° *Le vendredi* pour les 1er et 2e ténors.

Et cela jusqu'à nouvel ordre, aux heures et lieux habituels.

Présence indispensable.

Le Directeur.

AUX SOUSCRIPTEURS

Sous ce titre, nous avons reçu la communication suivante que nous publions bien qu'elle nous soit transmise dans des conditions qui ne garantissent pas son authenticité.

Le comité primitif du monument aux morts et l'Association des Ascendants (section de Cahors), conscients de leur devoir et de leur responsabilité, assurent les souscripteurs cadurciens que bonne note est prise des différentes réclamations et protestations qui leur sont adressées par la voie de la presse locare et régionale. Ils les assurent surtout de leur meilleure gratitude, pour le geste délicat qu'ils ont eu quand on fait appel à leur générosité.

Ils prennent aussi bonne note de l'offre spontanée qui les invite à aller les solliciter de nouveau, si leur première obole ne suffit pas, pour glorifier et immortaliser la mémoire de leurs enfants comme il convient, c'est-à-dire, au grand jour, sur une matière des plus durables, afin que leurs noms passent aux postérités les plus reculées.

Ils veulent encore remercier du fond du cœur les poilus et les combattants qui, par leurs protestations, leur témoignent une cordiale solidarité, ainsi que les veuves qui leur ont adressé leurs doléances. Par contre, ils bannissent comme il convient toute ingratitude, comme toutes polémiques intéressées ou de partipris, en un mot tout ce qui pourrait porter atteinte au respect de leur dignité et de leurs vieillesse, droits sacrés que leurs enfants ont légués, en sacrifiant leur vie, pour assurer la liberté et la prospérité de la France et de la petite patrie.

Très sensibles aux marques de sympathie et de solidarité que la majorité des Cadurciens leur témoigne, les ascendants assurent tous leurs amis de leur sincère gratitude. Le Bureau.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Dauriac, le sympathique adjudant de recrutement en retraite, en la personne de son épouse.

Mme Dauriac est décédée à Buzet-sur-Tarn à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Nous prions M. Dauriac, qui a laissé dans notre ville de si bons souvenirs et de nombreux amis, ainsi que son fils, de trouver ici l'expression de notre bien vive sympathie.

Ecrasé par un train

Un de nos compatriotes, M. Urbain Lartigue, 63 ans, originaire de Frayssinet (Lot), s'était rendu à Béziers pour chercher du travail.

Au moment où il revenait d'un chantier où il avait demandé à être embauché, il fut happé par un train venant de Cette.

Il a été littéralement écrasé.

Suite d'accident

Nous avons relaté le grave accident dont fut victime la jeune Praddaude, de Mauroux, qui fut blessée involontairement par son père d'un coup de fourche d'acier entre les deux yeux.

Pendant de longs jours, on a craint un dénouement fatal : or, aujourd'hui, on espère que la fillette sera sauvée.

Elle a recouvré l'usage de la parole, mais il lui reste encore une paralysie d'un bras et d'une jambe, qui disparaîtra, croit-on, à la longue.

Concert public

L'Avenir Cadurcien a donné dimanche un concert public sur les Allées Fénelon.

Nos excellents musiciens n'ont pas craint d'affronter le froid. Le concert était fixé pour dimanche, et le concert a eu lieu.

Le public n'encombrait pas les Allées Fénelon, mais les amateurs de musique n'auront pas à regretter de s'y être rendus, car le programme du concert très bien composé, fut exécuté de façon parfaite par les musiciens auxquels on doit adresser, ainsi qu'à leur dévoué directeur, de vives félicitations.

Battue aux sangliers

M. Léopold Andrieu, pîqueur du Rallye Négraval, a abattu un superbe marcassin, au cours d'une battue dans les bois d'Iffernet.

Feu de cheminée

Dimanche matin, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Fabre, coutelier, rue St-James.

Il a été rapidement éteint.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot, pendant le mois de novembre 1927 :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 5.465 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 8.771 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.000 hectolitres.

Foire du 17 décembre 1927

Voici les cours pratiqués à la foire du 17 décembre à Cahors :

Bœufs gras, de 170 à 175 fr., vaches grasses, de 130 à 160 fr., les 50 kilos ; bœufs de travail, 4.500 à 5.500 fr ; vaches de travail, 4.000 à 5.000 fr. ; bouvillons, 2.000 à 2.500 fr, la paire ; porcelets, 170 à 250 fr., pièce suivant la grosseur.

Poulets, 5 fr. ; canards, dindes, 4 fr. 80, le 1/2 kilo ; oies grasses, canards gras, de 8 fr. 75 à 10 fr. le 1/2 kilo ; pigeons, 10 fr., la paire ; œufs, 10 fr. 50, la douzaine.

Truffes, 17 fr., le 1/2 kilo.

Moutons gras, 1 fr. 60 ; agneaux, 1 fr. 70 le 1/2 kilo ; brebis d'élevage, de 180 à 300 fr., pièce selon grosseur.

Trouvailles

Il a été trouvé un carnet contenant 910 francs par Mme Vidal, rue Foch, un chien loup par M. Bru, agent d'assurances, rue Lastié, un portefeuille contenant 3 billets de 5 francs par M. Mas, débit de tabac.

Pertes

Il a été perdu un portefeuille contenant la somme de 280 fr. ; un portemonnaie contenant une certaine somme et 2 coupons de rente 6 0/0 de l'emprunt 1920, par Mlle Hélène Berthomieux, de Luzech.

Les Sports

U. S. de Puy-l'Evêque (1) bat l'A. S. P. O. par 2 buts à 0

Confirmant notre pronostic l'U. S. de Puy-l'Evêque est venue à bout, mais non sans mal, de l'A. S. P. O. de Cahors. Cette belle partie, disputée par une après-midi glaciale fut très intéressante à suivre. Les Cadurciens firent certainement la meilleure exhibition de la saison et le score quoique minime est encore lourd pour eux. Le goal des « rouge et noir », très courageux, fournit une partie magnifique. Tous les autres joueurs sont aussi à féliciter.

Chez les Puy-l'Evêquois, l'avant-centre, l'inter-gauche et la défense se signalèrent particulièrement.

Par cette nouvelle victoire, Puy-l'Evêque consolide ses prétentions de leader des équipes d'association du Lot, mais les valeureux joueurs du P. O. les suivent de bien près.

A SAINT-CERE

Rugby. — Dimanche, sur notre terrain de Riols, l'équipe I de l'U. S. S. C. a battu l'Aviron Cadurcien par 3 à 0.

En raison de l'arrivée tardive des joueurs cadurciens, le jeu ne dura guère qu'une heure. L'équipe de St-Céré fournit un jeu excellent et domina son adversaire. Nous ne pouvons que féliciter tous les équipiers pour leur discipline au jeu, leur entrain et leur ardeur.

Dimanche 25, match de championnat d'Auvergne 2e série entre le G. S. F. et l'U. S. S. C., sur le terrain de Figeac.

⁂

Véloce-Sport Cadurcien

Les membres du Véloce-Sport-Cadurcien sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le jeudi 22 décembre 1927, à 8 h. 1/2 très précises (siège social), café de la Promenade.

Ordre du jour : Organisation du bal du 5 janvier 1928 ; Questions diverses; Présence indispensable.

Chronique des Théâtres

ROMANCE

Elle nous revient avec les Tournées Baret, cette pièce dont le succès a été immense, mondial.

Romance est un gros morceau : importante distribution, décors spéciaux, costumes 1860.

A Paris, deux théâtres se sont offert le luxe de monter cette pièce : l'Athénée et la Renaissance et le succès a été énorme ! Le nombre de ses représentations en Amérique, en Angleterre a été considérable.

A Londres, notamment, elle a été jouée sans interruption pendant plusieurs années.

On sait que l'adaptation française de l'œuvre de M. Edward Sheldon a été très heureusement faite par MM. de Flers et de Croisset.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Foire avancée. — La foire du 1er janvier dite foire du premier de l'an tombant un dimanche est avancée au samedi 31 décembre 1927.

Cette foire étant très renommée, elle sera, comme toujours, grandement approvisionnée en bétail et céréales.

Sauzet

Marchés aux truffes. — Les marchés aux truffes auront lieu aux dates suivantes : 22 décembre, 26 janvier, 23 février.

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir la naissance de Jean Barrau, fils du sympathique cantonnier de notre commune. Nos félicitations au papa, nos meilleurs vœux de santé au bébé et à la maman.

Prayssac

Subvention au stade prayssacois. — Le Stade Prayssacois avait demandé à notre compatriote, M. Jules Crabol, Directeur du Cabinet du Président de la République, d'intervenir pour que soit augmentée la subvention précédemment accordée à cette Société.

Les membres du Stade Prayssacois viennent de recevoir avec plaisir une lettre par laquelle le Ministre de la Guerre avise M. Crabol que, pour répondre à son désir, il a porté à 1.000 francs la subvention précédemment allouée à cette Société.

Foire du 16 décembre. — Grande animation, foirails bien garnis, beaucoup d'affaires ; reprise sur le gros bétail.

Bœufs : Gros attelages, 5.000 à 6.000 francs ; attelages moyens, 4.500 à 5.500 francs ; vaches de travail, 4.000 à 5.000 francs ; bouvillons, 1.800 à 3.000 fr., le tout la paire ; bœufs gras, 175 à 205 fr. les 50 kilos ; vaches, 160 fr. les 50 kilos.

Moutons d'élevage, 100 à 120 fr. l'un ; brebis, 150 à 200 fr. la pièce ; agneaux, 90 à 110 fr.

Boucherie : Moutons, 3 fr. 50 à 4 fr. le kilo ; agneaux, 4 fr. 50 le kilo.

Porcelets, chers, 250 à 300 fr., de 2 mois ; porcs de charcuterie, 400 fr. les 50 kilos, poids mort.

Poules, 4 fr. ; poulets, 5 fr. ; canards, 4 fr. 50 ; dindons, 4 fr. 50 ; pintades, 5,50 ; lapins, 2 fr. 75, le tout la livre ; œufs, 9 fr. 50 à 10 fr. la douzaine ; oies grasses 8 à 8 fr. 50 la livre ; pigeons, 7 à 9 fr. la paire.

Halle : Blé, 105 fr. les 80 litres ; avoine, 45 à 48 fr. les 50 kilos ; pommes de terre, 20 fr. 80 litres; haricots, 100 fr. châtaignes, 8 fr. les 20 litres ; noix, 140 à 150 fr. l'hectolitre.

Echalas de vigne de 1 m. 50, 80 fr. le cent ; de 1 m. 60, 90 fr. le cent ; remis à domicile ; piquets, 15 fr. le cent.

Cours du vin ; 350 à 500 fr. la barrique, suivant qualité, variant de 8 à 11 degrés.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Dr Pezet, Maire. Etaient présents : MM. le Dr Pezet, Nozières, Baduel, Vaysse, Iffernet, Daynac, Loubet, Tillet, Delpuech, Cels, Laffont, Besombes, Bouyssou, Lala, Labry, Longpuech.

Absents : MM. Ser, Dourne, Bedou, Galabert, Geny, Bordes, Alby.

A la suite de la demande d'un groupe de propriétaires habitant sur la route de Béduer, qui ont fait établir à leur frais, une ligne électrique pour desservir leurs habitations, le Conseil accepte de prendre à la charge de la Ville les frais de pose de trois lampes le long de la route ainsi que les frais de l'éclairage public qui sera assuré par cette nouvelle installation. Les emplacements fixés pour ces 3 lampes sont :

1° En face du Chemin des Condamines ; 2° En face de l'entrepôt Granié ; 3° A la suite du pont vers Béduer.

Une demande présentée par deux propriétaires de la Route de Capdenac pour l'installation d'une lampe municipale pourra recevoir une solution semblable lorsque ces propriétaires auront fait prolonger la ligne à leurs frais.

Après avoir pris connaissance d'une demande du Crédit Lyonnais, acquéreur de l'immeuble de la pâtisserie Descamps, en vue d'obtenir l'autorisation de faire à la façade certains travaux qui auront pour effet de mettre en évidence des motifs d'architecture actuellement recouverts et d'embellir ainsi cette partie de la rue Gambetta, le Conseil émet l'avis que l'autorisation doit être accordée.

Un crédit de 4.350 fr. est voté comme part contributive de la commune à des frais de réparations à l'Eglise N.-D. du Puy (Monument Historique).

Sont désignés pour faire partie de la Commission de révision des listes électorales : 1° pour le Canton Est; Vaysse, Iffernet, Bordes ; 2° pour le Canton Ouest, MM. Laffont, Delpuech, Lala.

Un crédit de 200 fr. à imputer aux dépenses imprévues est ouvert pour l'achat de timbres antituberculeux.

La répartition des 6 jours de congé mobiles pour l'année scolaire 1927-1928 est ainsi arrêtée : 5 jours du 26 au 31 décembre 1927 et le lundi de la fête locale.

Le budget du cours municipal de dessin pour l'année 1928 est approuvé.

Dans le but de faciliter la circulation à l'entrée de la Ville au Pont des Carmes, le Conseil émet le vœu que les travaux suivants soient exécutés par l'Administration des Ponts et Chaussées.

1° Couverture du fossé d'écoulement des eaux dans la partie située en face de l'Hôtel Tillet, ce qui aurait pour effet d'agrandir notablement la surface de la chaussée.

2° Elargissement du Pont du ruisseau des Carmes jusqu'à l'alignement du mur de clôture de l'Hospice.

Est adopté le tarif présenté par le service vicinal pour la conversion en tâches des journées de prestations en nature.

Le choix des emplacements proposés par la Compagnie concessionnaire pour l'installation de lampes électriques sur les voies du nouveau quartier de Clermont est approuvé.

L'acquisition de 100 mètres de tuyaux pour le service d'incendie est décidé ainsi que les travaux de peinture à exécuter aux trois pompes.

Une subvention de 2.000 fr. est accordée à la Société Musicale pour contribuer aux frais de réédification du kiosque de la place de la Raison.

Avis favorable est donné à une demande d'allocation militaire et à une demande d'admission à l'assistance aux femmes en couches.

Enfin, diverses questions sont renvoyées pour étude à la Commission des Finances et des Travaux publics.

Recensement des chevaux, juments, mules, mulets et voitures hippomobiles. — En vue du recensement annuel Messieurs les propriétaires sont informés qu'ils doivent se présenter à la Mairie pour y faire une déclaration avant le 15 janvier.

Recensement des voitures automobiles. — Les propriétaires de véhicules automobiles et de motocyclettes doivent, avant le 15 janvier, se présenter à la Mairie, munis de la carte grise pour y faire une déclaration écrite au moyen d'une formule qui sera mise à leur disposition.

Taxe de la viande de boucherie à dater du 17 décembre. — Bœuf : poitrine, jarret, collet, 9 fr. ; côtes et milieu d'épaule, 11 fr. ; bifteack, 13 fr. ; faux-filet, 14 fr., le tout le kilo ; filet, non taxé.

Veau : Collet et jarret, 10 fr. ; poitrine, 10 fr. ; filet, côtelette, épaule, 13 fr. ; cuisse, 15 fr., le tout le kilo.

Mouton : gigot et côtelette, 14 fr. ; épaule, 11 fr ; ragoût, 7 fr. le tout le kilo.

Rechargements cylindrés. — Subdivision de Livernon : G. C. 40, de 8 k. 500 à 9 k. 100 ; G. C. 40e, de 0 k. à 0 k. 900.

Subdivision de Gramat : G. C. 21, de 17 k. à 18 k. (Entre Rocamadour et Rocamadour gare).

Figeac, le 16 décembre 1927.

Cajarc

Accident. — Travaillant chez M. Duphénieux à rentrer du bois, M. Fréjaville, dit Rigal, s'est blessé assez grièvement à la main.

En l'absence de tout médecin, les meilleurs soins lui ont été donnés par M. Bergougnoux, pharmacien à Cajarc.

Nous espérons que cette blessure n'aura pas de conséquences graves.

Mariage civil. — Aujourd'hui a eu lieu à Cajarc le mariage purement civil de M. Costes Jean-Marie, forgeron, à Perpignan, avec Mlle Juliette Donadieu, de Cajarc.

Nous adressons aux nouveaux époux nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur. — P. V.

St-Céré

Nécrologie. — On nous communique :

« La nouvelle du décès, si imprévu, de M. le Doyen du canton de St-Céré, a profondément affligé la « Section cantonale des Pupilles de la Nation », dont le regretté défunt était le Vice-président.

« Aucun de ses membres ne saurait oublier avec quel dévouement et quelle ponctualité, M. l'abbé Ausset se faisait un devoir d'assister aux réunions de la Section, et, avec quelle courtoisie il prenait part à ses délibérations.

« Sa grande connaissance des familles du canton, où il vivait depuis de si longues années, jointe à un esprit empreint d'une grande bonté, en même temps que dénué de tout parti pris, faisant de lui un précieux et avisé conseiller...

« Au nom des Pupilles de la Nation du Canton, dont il a été le défenseur et l'ami, au nom aussi, de la section permanente, dont j'ai l'honneur d'être le Président, j'adresse, à notre cher vice-Président, l'hommage de notre affectueux souvenir, et, à sa famille, nos plus sympathiques condoléances. » — *Le Président.*

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Conseil municipal. — Tous les conseillers sont présents. On maintient les mêmes répartiteurs. Pour la revision des listes électorales, on désigne MM. Alphonse, Roques, Fargues, Mazot, Noël Coldefy, Calmon et Paul Coldefy.

On approuve les modifications au projet de groupe scolaire qui ramènent à 4 mètres la hauteur des classes.

Le Conseil autorise la vente de 10 mètres de terrain communal à M. Dablanc pour aligner son immeuble à l'angle de la rue Roi-de-Naples.

Mais l'acheteur ne devra pas s'agrandir sur le derrière, ni sur la place de l'Eglise.

M. Paul Coldefy parle des travaux exécutés en régie sur le chemin de Gourdon à Bramarie. Ils ont été très mal faits. Le Conseil prie M. Couzinet de s'intéresser aux travaux et lui signale le mauvais état du chemin de Boutanes.

Réparation à l'église. — La mise à l'adjudication n'ayant pas donné de résultat, le dossier pourrait être soumis à M. Couzinet pour étude et suite à donner.

Subvention. — Une subvention de 500 francs est accordée pour la construction du lavoir-abreuvoir de Larcher. Pour faire face à la dépense, la commune ne dispose que de 2.400 fr., subvention comprise. Il existe donc un déficit de 700 francs que la commune est invitée à combler. Pour solutionner cette affaire, les usagers offrent d'effectuer gratuitement tous les travaux de déblais s'élevant à 373 fr. 50. Le surplus, 326 fr, 50, sera à la charge de la commune. Le conseil en décide ainsi et va prendre sans retard toutes mesures utiles.

Vente des timbres antituberculeux. — Chaque conseiller s'inscrit pour un carnet de timbres. Les timbres seront vendus au secrétariat de la mairie tous les jours. Le conseil vote le crédit qui y est affecté chaque année.

Eclairage électrique. — Un article du cahier des charges, qui régit la concession d'éclairage électrique dans la commune, prévoit que la première revision doit avoir lieu le 1er janvier 1928. Le conseil désigne M. le docteur de Lapize pour faire partie de la commission de revision.

Claies. — Le conseil n'apporte aucune modification au cahier des charges qui prévoit une durée de quatre années. L'adjudication est fixée au 1er janvier 1928.

Le Conseil se réunit en Comité privé.

La foire. — En raison de la pluie diluvienne qui est tombée toute la journée de la dernière foire, il y avait peu de monde. Beaucoup de marchands n'ont pas osé déballer leurs marchandises, donc peu de transactions. Sur la demande du commerce local, ladite foire a été renvoyée au lundi 26 courant qui concorde avec la date d'une nouvelle foire créée l'an dernier. Nul doute qu'elle soit très importante.

Perte. — M. Delpech, maire de Soulomès, a perdu, le jour de la foire, son portefeuille contenant divers papiers et une somme de 300 fr.

Soulomès

Acte de probité. — M. Delpech, maire de Soulomès, perdit le jour de la foire de Labastide, son portefeuille contenant une somme importante. M. Barnat, propriétaire à Artix-Sénaillac, qui l'avait trouvé, vient de le lui remettre.

Nos félicitations.

Salviac

A la perception. — Nous apprenons avec plaisir que M. Pierre Guiraudet, qui fut longtemps percepteur à Salviac, où il laissa les meilleurs souvenirs, actuellement à St-Gilles-sur-Vie (Vendée) vient d'être nommé à la résidence de Caussade.

Nos bien sincères félicitations.

Nos concitoyens. — Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique concitoyen, M. Félix Courbès, facteur à Latouille-Lentillac, mutilé de la grande guerre, amputé d'un bras à la suite d'une blessure reçue à Doiran (Serbie), vient de recevoir la médaille d'Orient.

M. Courbès était déjà titulaire de la croix de guerre, la médaille militaire et la médaille de bravoure de Serbie.

Nos bien sincères félicitations.

Température hivernale. — Nous jouissons actuellement dans notre contrée d'une température quasi-printanière. Les pâquerettes et les violettes foisonnent. Un tilleul de la place de la mairie avait conservé jusqu'à ces derniers jours des feuilles vertes. Les blés semés tout dernièrement vont bénéficier de la douceur de la température pour pouvoir germer plus facilement. On n'était pas habitué, à cette époque de l'année, à jouir d'une telle clémence du temps.

Il est vrai de dire que l'hiver commence seulement le 21 décembre !

L'Abbaye

Accident. — M. Laval François, propriétaire au village de l'Abbaye, rentrait avec ses bœufs de la foire de Gourdon lorsque l'attelage prit de peur le fit tomber; dans sa chûte l'honorable propriétaire se blessa grièvement au genou.

M. le Docteur Cambornac, de Salviac, appelé aussitôt lui donna les soins les plus empressés : le transport de M. Laval auprès de M. Rougié chirurgien à Cahors a été ensuite prescrit.

Nos meilleurs souhaits de prompte guérison.

St-Sozy

Nouvelle fête scolaire. — Les cartes d'entrée pour la fête scolaire du 18 décembre ayant été épuisées à la date du 13 décembre, il n'a pu être satisfait aux demandes de nombreuses personnes qui espéraient cependant arriver assez tôt pour s'en procurer.

Dans le but de permettre à ces retardataires peu favorisés de profiter de l'exécution du brillant programme que nous avons déjà annoncé, les organisateurs et les acteurs ont décidé, d'un accord unanime, de donner une seconde représentation, identique à la première, le 25 décembre, à 7 h. 30 du soir, très précises.

Les billets sont en vente chez M. Delpy, instituteur en retraite, depuis lundi, 19 décembre.

Prix des places : grandes personnes, 3 fr. ; enfants, 2 fr.

Meyronne

Le Village Coquet. — Voir à la « Chronique du Lot ».

Pendant votre séjour à Paris vous pourrez lire votre journal dans le Hall de l'Agence Havas 62 Rue de Richelieu PARIS

Renseignements

Pour les Invalides du Travail

Tout le monde connaît la douloureuse situation des Invalides du Travail: victimes d'accidents du travail (mutilés, veuves, orphelins, ascendants) ou invalides congénitaux.

C'est pour améliorer un peu leur situation pour réclamer leur droit à la vie qu'ils ont constitué dans tous les pays des associations puissantes.

Ces associations viennent de tenir les 26, 27 et 28 octobre dernier, et avec le concours du Bureau International du travail, un important Congrès international.

Tous les gens de cœur se doivent d'aider les mutilés du Travail.

Voici le texte de cette résolution adoptée par le Congrès :

La conférence internationale des Associations d'invalides du travail réunis à Bruxelles le 26, 27 et 28 octobre fixe ainsi qu'il suit son programme de revendication.

Dans tous les pays, les risques de maladie, de vieillesse, d'invalidité, d'accident, de décès et de chômage doivent être couverts par un régime d'assurance sociale réparant les dommages économiques ainsi que l'atteinte portée à la santé et à l'intégrité physique.

Dans la mesure où l'assurance se révèle insuffisante pour porter remède à certaines situations particulières, l'aide de l'Etat doit intervenir par l'application de lois d'assistances garantissant des conditions d'existence décentes et n'impliquant aucune déchéance politique ou sociale.

En matière d'assurance, les étrangers et leurs ayants droit doivent être appelés à collaborer et à participer à l'application des lois d'assurance et d'assistance.

En ce qui concerne spécialement les mesures législatives destinées à permettre la ratification des conventions internationales en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, la Conférence détermine ainsi qu'il suit ses revendications :

1° Le champ d'application des lois garantissant la réparation des accidents du travail doit être étendu à tous les travailleurs manuels et intellectuels, apprentis ou employés de toutes les catégories d'entreprises ou institutions et notamment aux travailleurs agricoles et aux domestiques.

2° Tous les accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail y compris ceux qui se sont produits à l'aller ou au retour du travail, doivent donner lieu à réparation.

3° Toutes les maladies professionnelles doivent être assimilées aux accidents du travail (doivent être considérées comme maladies professionnelles les lésions corporelles, provoquées, aggravées ou révélées par le travail).

4° La réparation doit être calculée sur la totalité du salaire.

5° Les indemnités permanentes ou temporaires doivent être égales à la perte du gain.

6° L'accidenté que les infirmités mettent dans l'obligation de recourir à l'assistance ou à l'aide constante d'une tierce personne doit recevoir une indemnité couvrant les dépenses résultant de ce chef.

Les dispositions législatives prévoyant que les rentes allouées ne peuvent excéder la perte de gain, ne doivent pas mettre obstacle à l'attribution de cette indemnité destinée à couvrir un dommage exceptionnel et indépendant du manque à gagner.

7° Les rentes allouées doivent être révisées périodiquement et suivre les fluctuations du coût de la vie et des salaires.

Les veuves et les compagnes doivent recevoir une rente égale à 30 0/0 du salaire de l'accidenté. Lorsque la veuve est atteinte d'une incapacité de gain d'au moins 50 0/0, la rente doit être égale à la moitié du salaire.

Toute veuve dont le mari est mort en possession de droits à une pension d'au moins 50 0/0, a droit à la rente.

8° Les orphelins doivent recevoir une pension de 20 0/0 pour les orphelins de père et de 25 0/0 pour les orphelins de père et de mère. Tout orphelin dont le père est mort en possession de droits à une pension d'au moins 50 0/0 a droit à la rente.

9° Les ascendants qui étaient à la charge de l'accidenté ou qui eussent été à la charge de ce dernier s'il avait vécu ont droit à une rente égale à celle attribuée aux orphelins.

10° La rééducation et le classement professionnels doivent être développés par tous les moyens. Les accidentés doivent bénéficier de l'emploi par priorité.

11° L'assistance médicale doit comprendre tous les moyens thérapeutiques et s'étendre à la prévention ainsi qu'à la fourniture, à l'entretien, à la réparation et au renouvellement d'appareils de prothèse.

Ces revendications générales établies par la conférence ne portent en rien préjudice aux revendications particulières des organisations nationales. Celles-ci s'engagent à poursuivre par tous les moyens en leur pouvoir la réalisation des décisions de la conférence.

P.-S. — Les victimes d'accidents du travail et les invalides du travail qu'intéressent ce programme d'action et de revendication, ont intérêt à s'adresser et à adhérer au groupement des mutilés du travail du Lot, 6, rue J.-B.-Delpech à Cahors.

Le secrétaire départemental du Lot,
A. BAZELLE.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

LE FROID EN BRETAGNE

On mande de St-Paul-de-Léon : Le froid intense sévissant dans la région depuis trois jours a arrêté complètement toutes les expéditions de choux-fleurs et artichauts. Plus de 5.000 têtes de choux-fleurs sont anéanties par le froid.

AU SENAT

Au Sénat, dans la séance de la matinée, on adopte, sur le rapport du Général Hirschauer, le projet de loi modifiant la loi du 5 janvier 1926 portant addition à la loi du 8 janvier 1925 relative à l'organisation des cadres de réserve et visant l'affectation de certains officiers supérieurs et hauts fonctionnaires.

On reprend ensuite la discussion du budget. On examine le chapitre de l'enseignement technique rapporté par M. Cuminal.

A LA CHAMBRE

Dans la matinée, la Chambre a discuté le projet de loi autorisant la mise en chantier, du 1er juillet 1927 au 30 juin 1928, des unités comprises dans la deuxième tranche du programme naval. M. Daniélou, de la gauche radicale, estime qu'il est modéré et qu'il est strictement conforme aux accords des puissances voisines, il rappelle l'échec de la Conférence tripartite de Genève et fait observer que si l'accord n'a pu se faire c'est parce que les conditions géographiques des puissances commandent des besoins différents; il fait ressortir le rôle prépondérant de la marine en temps de paix.

Il ne peut y avoir de domaine colonial prospère et durable sans la collaboration de la marine marchande et l'appui de la flotte armée.

Pour l'organisation défensive de nos forces navales, il n'estime pas qu'on soit entré dans une bonne voie en voulant conserver de grosses unités et prévoir des croiseurs de 10.000 tonnes et des contretorpilleurs de 2.700 tonnes.

C'est, dit-il, la course au gros tonnage qui recommence.

D'autre part, le gouvernement envisage l'augmentation des effectifs.

Dans ces conditions, le parti socialiste ne pourra pas voter le projet en discussion.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur SABRIÉ Paul ; Madame et Monsieur SABRIÉ Marcel ; Madame DELPECH Mélanie ; Madame et Monsieur DEILLES ; Madame et Monsieur CHASSAING et leur fille ; Madame et Monsieur DEILLES Jules et sa famille ; Madame et Monsieur DEILLES Lucien et leur fils ; Madame et Monsieur MALARET et sa famille ; Mademoiselle DEILLES Lucie et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Eugénie SEVAL

leur belle-sœur, tante, belle mère et cousine décédée à Cahors à l'âge de 53 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le Jeudi 22 décembre à 9 heures 1/4 en l'église Cathédrale.

Réunion maison mortuaire 40, rue Fondu-Haute.

Pour 4 fr. 50

achetez un flacon de Quintonine que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez un vin fortifiant complet, très actif et très agréable qui remontera rapidement votre organisme affaibli.

Pharmacie Orliac à Cahors.

RÉVEILLON DE NOËL

A l'occasion de la NOEL, Mme CONSTANT, propriétaire de l'Hôtel du Midi, rue Brives, Cahors, informe le public qu'elle servira des réveillons dont le menu sera particulièrement choisi.

N'OUBLIEZ PAS

que c'est Jeudi 22 décembre, que s'ouvrira rue du Portail-Alban une nouvelle mercerie-Bonneterie tenue par Mme ROUGIÉ ; tous les articles seront vendus à des *prix défiant toute concurrence* dans votre intérêt allez les voir.

Pour le Réveillon de la Noël
Le RESTAURANT de la BOURSE
PLACE ROUSSEAU
Prépare un menu des mieux choisis
à un prix exceptionnel

A vendre pour cause de départ
MOBILIER COMPLET
A L'ÉTAT DE NEUF
S'adresser à Mme BOUDET, 4, rue Blanqui, 2e étage, CAHORS.

VENTE
Aux enchères publiques
DE MOBILIER

Le public est prévenu que le **Jeudi 22 Décembre 1927, à 13 heures 30,** à CAHORS, rue du Cheval-Blanc, n° 14, il sera procédé par le ministère de Maître Arthur MÈGES, Greffier de la Justice de Paix à CAHORS, à la vente aux enchères publiques **d'un mobilier** consistant en : lits, literie, armoires, buffets, tables, chaises, vaisselle, verrerie, table de nuit, linge, etc., etc...

La vente aura lieu au comptant et douze pour cent en sus pour frais.

A. MÈGES

ETUDE
DE
Me BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS (Lot)

ERRATUM

Dans la publicité de la Société Imprimerie A. Couslant, parue le dimanche 18 décembre 1927, lire, dernier alinéa :

Deux expéditions dudit acte de Société ont été déposées le 17 décembre 1927, l'une à la Justice de Paix du canton *Nord* de Cahors et l'autre au Tribunal de Commerce de Cahors.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu		Cours du 10 Déc.	Cours du 17 Déc.
	Fonds d'Etat		
3 ..	3 0/0	58 40	57 85
3 ..	3 0/0 amortissable	70 85	70 95
3 50	3 1/2 0/0	86 »	85 30
5 ..	5 0/0	77 20	77 65
4 ..	4 0/0 1917	62 15	63 »
4 ..	4 0/0 1918	62 60	63 40
5 ..	5 0/0 1920 amort	92 95	92 75
6 ..	6 0/0 1920	89 55	89 50
	4 0/0 1925	99 75	99 75
6 ..	6 0/0 1927 amort	98 85	98 90
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 1923	513 »	515 »
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	520 »	521 »
25 ..	B. du Tr. 5 0/0 1924	615 »	619 »
35 ..	B. du Tr. 7 0/0 1926	540 »	542 »
35 ..	B. du Tr. 7 0/0 1927	543 »	545 »
.. ..	Caisse autonome	568 »	568 »
	Crédit National		
25 ..	5 0/0 1919	473 50	480 »
25 ..	Obl. 500 5 0/0 1920	480 »	470 »
30 ..	— 6 0/0 1921	506 »	506 »
30 ..	Bons décen. 6 0/0 1922	509 »	509 »
30 ..	— décen. 6 0/0 nouv.	518 »	517 »
30 ..	— 6 0/0 janv. 1923	497 »	498 »
30 ..	— — juin 1923	491 »	494 »
30 ..	— — janv. 1924	494 »	493 50
	Crédit Foncier		
13 ..	Communales 1879	480 »	478 »
15 ..	— 1880	481 »	480 »
12 ..	— 1891	229 50	227 »
13 ..	— 1892	272 »	262 »
13 ..	— 1899	244 »	242 »
15 ..	— 1906	265 »	265 »
7 50	— 1912	142 »	141 »
27 50	— 1920 lib.	385 »	382 »
32 50	— 1921 lib.	440 »	435 »
30 ..	— 1922 lib.	395 »	400 »
	— 1923	394 »	399 »
15 ..	Foncières 1879 3 0/0	490 »	492 »
15 ..	— 1883 3 0/0	240 »	245 »
13 ..	— 1885 2,60 0/0	243 50	245 »
14 ..	— 1895 2,80 0/0	264 »	262 »
15 ..	— 1903 3 0/0	274 »	274 50
7 50	— 1909 3 0/0	144 »	145 »
17 50	— 1913 3 1/2 0/0	275 »	279 »
20 ..	— 1913 4 0/0	395 »	395 »
16 50	— 1917 5 1/2 0/0 lib.	230 50	233 »
	Ville de Paris		
20 ..	1865 4 0/0	999 »	980 »
15 ..	1871 3 0/0	353 »	360 »
20 ..	1875 4 0/0	410 »	424 »
20 ..	1876	412 »	412 »
10 ..	1892 2 1/2 0/0	201 50	205 »
10 ..	1894-1896	203 »	203 »
10 ..	1898 2 0/0	235 »	235 »
10 ..	1899 2 0/0	229 »	227 »
12 50	1904 2 1/2 0/0	234 »	236 50
11 ..	1905 2 3/4 0/0	375 »	389 »
11 ..	1910 2 3/4 0/0	207 »	206 »
12 ..	1910 3 0/0	205 »	203 »
9 ..	1912 3 0/0	209 »	209 »
25 ..	1919 lib.	358 »	368 »
28 75	1921 lib.	495 »	495 »
30 ..	Décennal 1922	505 »	499 »
30 ..	— 1923	484 »	469 »
30 ..	— 1924	472 »	489 »
32 50	— 1924 6 1/2	483 »	480 »

Bibliographie

Vient de Paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse au béret bleu.....

Roman Basque

1 vol. Prix : ..... **7 fr. 50**

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois
— PARIS —

En vente : **A CAHORS**
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de Mlle Alice Millochau)

1 vol. Prix..... 6 fr.

En vente : **A CAHORS**
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

LES ANNALES

Au sommaire des *Annales : Nuits de Noël*, par Pierre Mac-Orlan ; *le Cabinet de Georges Courteline*, par Abel Bonnard ; *Souvenirs sur Robert de Flers*, par Simone de Caillavet ; *Images de Russie*, par Fabre-Luce. Lire également un curieux article de Thérèse Herpin : *Comment Chateaubriand enleva sa femme* ; la lettre d'Yvonne Sarcey ; les piquantes réflexions d'Henry Bidou et de Paul Souday ; l'analyse des Œuvres couronnées aux prix Concourt et Femina, par Benjamin Crémieux, la fin de *La Gerbe d'or*, d'Henry Béraud, des *Yeux fermés*, de Thierry-Sandre et la suite de *La Caravane sans chameaux*, de Roland Dorgelès. Numéro éblouissant. En vente partout : 2 fr. 50.

LA NATURE

On parle beaucoup en ce moment des patois, des dialectes, des langues de nos diverses provinces et de l'enseignement qu'en réclament les régionalistes fervents. Mais quelles sont les frontières linguistiques de la langue française ? Dans le numéro de *La Nature* de cette semaine, M. Dauzat trace ces limites et suit leurs déplacements depuis le début du XIXe siècle.

L'article suivant fait partie d'une série d'inventaires de nos richesses coloniales. Il y est traité de deux des textiles de nos possessions, la laine et la soie, et des efforts les plus récents pour multiplier les élevages de moutons et de vers du mûrier.

Aussitôt après, on passe à la vaste conception de MM. Claude et Boucherot d'utiliser l'énergie thermique des mers tropicales pour créer une source de force immense et gratuite.

Glozel étant toujours la question à l'ordre du jour, M. Boussac examine la signification possible des figures sans bouche qu'on trouve représentées dans nombre de gravures préhistoriques et qu'on a aussi trouvées dans le gisement de l'Allier.

L'autoxydation catalytique est une des notions les plus récentes et, semble-t-il, les plus riches de la chimie moderne. *La Nature* expose son rôle dans de multiples réactions.

Puis, voici une nouveauté guerrière, la pose de mines sous-marines par des sous-marins agencés spécialement pour rendre infréquentable la mer à un ennemi sans qu'il le voit.

L'été dernier fut si mauvais qu'on en doit garder le souvenir. On le peut, grâce aux admirables photographies que présente M. Rudaux.

Voilà encore deux nouveautés : les bornes Michelin pour la signalisation des routes et le vivarium qu'on vient d'ouvrir au Muséum national.

Puis ce sont encore des données nouvelles sur le pyrèthre dont l'importance comme insecticide grandit chaque jour, sur le rôle du sucre dans l'hygiène de l'organisme, sur les derniers progrès de l'automobile et une foule de renseignements pratiques les plus divers qui font de *La Nature* la plus belle, la plus complète, la plus sûre des revues scientifiques.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

MACHINES A TRICOTER tte larg. et jauges. Prix de Fabrique. Travail assuré. Catal. apprent. gratuit.

LAINES toutes nuances. Echant. gratis. — LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le gérant : A. COUESLANT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

Service Postal, Transports de Voyageurs, de Colis postaux, de Messageries (G. V. et P. V.) et de Commissions de toute nature

HORAIRES DU CIRCUIT DE CAHORS A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1 Lundi, Mercredi, Vendredi — Matin	HORAIRE N° 1 — Soir	LOCALITÉS	HORAIRE N° 2 Mardi, Jeudi, Samedi — Matin	HORAIRE N° 2 — Soir
Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20	Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20
Cahors R. P.	7 30	19 5	Cahors R. P.	7 30	19 5
La Capelle	7 50	18 50	Sept-Ponts	7 40	18 55
Trespoux	8 5	18 35	Le Montat	7 50	18 45
Le Colombié	8 15	18 25	Granéjouls	8 5	18 35
Le Cluzel	8 30	18 10	Bédrines	8 15	18 25
Labastide-Marnhac	8 45	17 55	Pern	8 25	18 15
Lhospitalet	9 »	17 40	Boisse	8 40	18 »
Cézac (La Capilière)	9 15	17 25	Cézac (La Capilière)	8 55	17 45
Boisse	9 30	17 10	Lhospitalet	9 10	17 30
Pern	9 45	16 55	Labastide-Marnhac	9 25	17 15
Bédrines	9 55	16 45	Le Cluzel	9 40	17 »
Granéjouls	10 5	16 35	Le Colombié	9 55	16 45
Le Montat	10 15	16 20	Trespoux	10 5	16 35
Sept-Ponts	10 25	16 10	La Capelle	10 20	16 20
Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16 »	Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16 »
Cahors-Gare	» »	» »	Cahors-Gare	» »	» »

(Lire de bas en haut ↑)

NOTA. — Le dimanche les horaires nos 1 et 2 seront observés alternativement

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Cahors–Lacapelle–Trespoux, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	CAHORS Bureau de Poste	LACAPELLE	TRESPOUX	LE COLOMBIÉ	LE CLUZEL	LABASTIDE-MARNHAC	L'HOSPITALET	CÉZAC (La Capilière)	BOISSE	PERN	BÉDRINES	GRANÉJOULS	LE MONTAT	SEPT-PONTS	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
CAHORS-GARE	1 »	1 »	2 25	3 »	3 75	4 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »		
CAHORS-BUREAU DE POSTE		1 »	2 »	2 75	3 50	4 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »		
LACAPELLE			1 25	2 »	2 75	3 50	4 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
TRESPOUX				1 »	1 50	2 50	3 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
LE COLOMBIÉ					1 »	1 75	2 50	4 25	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
LE CLUZEL						1 »	2 »	3 50	4 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
LA BASTIDE-MARNHAC							1 »	2 75	3 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
L'HOSPITALET								1 75	2 75	4 »	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
CEZAC (La Capilière)									1 25	2 50	3 25	3 75	4 75	5 »	5 »	5 »
BOISSE										1 25	2 25	2 75	3 75	4 75	5 »	5 »
PERN											1 »	1 50	2 50	3 50	4 75	5 »
BEDRINES												1 »	1 75	2 75	4 »	4 25
GRANEJOULS													1 25	2 »	3 50	3 50
LE MONTAT														1 »	2 25	2 50
SEPT-PONTS															1 50	1 50

Sens Cahors–Sept-Ponts–Le Montat, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	CAHORS Bureau de Poste	SEPT-PONTS	LE MONTAT	GRANÉJOULS	BÉDRINES	PERN	BOISSE	CÉZAC (La Capilière)	LHOSPITALET	LABASTIDE-MARNHAC	LE CLUZEL	LE COLOMBIÉ	TRESPOUX	LACAPELLE	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
CAHORS-GARE	1 »	1 50	2 50	3 50	4 25	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »		
CAHORS-BUREAU DE POSTE		1 50	2 25	3 50	4 »	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »		
SEPT-PONTS			1 »	2 »	2 75	3 50	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
LE MONTAT				1 25	1 75	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
GRANEJOULS					1 »	1 50	2 75	3 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
BEDRINES						1 »	2 25	3 25	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
PERN							1 25	2 50	4 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
BOISSE								1 25	2 75	3 75	4 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
CEZAC (La Capilière)									1 75	2 75	3 50	4 25	5 »	5 »	5 »	5 »
LHOSPITALET										1 »	2 »	2 50	3 50	4 50	5 »	5 »
LABASTIDE-MARNHAC											1 »	1 75	2 50	3 50	4 50	4 50
LE CLUZEL												1 »	1 50	2 75	3 50	3 75
LE COLOMBIÉ													1 »	2 »	2 75	3 »
TRESPOUX														1 25	2 »	2 25
LACAPELLE															1 »	1 »

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr. »
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées... 1 fr.; en messag., suiv. poids
Voitures d'enfants accompag. 1 fr. — —

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les genoux par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

1° vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
2° réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
3° vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
4° réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
5° émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
6° paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Cahors pour effectuer :

1° l'expédition et la distribution des correspondances ;
2° l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
3° le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
4° le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
5° les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Epargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;
6° l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les déposants :

a) émission de mandats supérieurs à 500 fr. *b)* paiement de mandats supérieurs à 500 fr. *c)* versements et remboursements à la C. N. E.	0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
d) Règlement et remplacement des livrets...	0 fr. 10 par livret.
e) Expédition des télégrammes	0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Cahors et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui sera nommément désigné (boulanger, boucher, épicier, mercier, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

Cahors, Imp. Couesland (*personnel intéressé*). — 34.716

Feuilleton du « Journal du Lot » 24

ZYTE

PAR

Hector MALOT

PREMIERE PARTIE

XII

— Qu'est-ce qu'on me veut ? demanda Zyte à Marietta.

— Rien ; c'est pour te débarrasser de Joseph, j'ai cru que ça ne finirait jamais. Je suis sûre qu'il te sciait pour t'empêcher d'aller à Paris ?

— Il y a un peu de ça.

— J'espère que tu l'as remis à sa place : il est trop bête.

— Tu serais contente si j'allais à Paris.

— Je crois bien ; tu me ferais entrer au Conservatoire.

De son côté madame Duchatellier n'avait guère mieux dormi que Zyte ; mais tandis que c'était l'émotion de l'espoir qui tenait la fille en éveil, c'était le chagrin et l'inquiétude qui enfiévraient la mère. Bien qu'on eût plus d'une fois agité cette perspective d'un début de Zyte à Paris, ce n'avait jamais été qu'en l'air ; maintenant le danger éclatait, ce n'était pas dans un avenir plus ou moins éloigné que la séparation s'opérerait ou ne s'opérerait pas, c'était le lendemain même qu'elle pouvait avoir lieu. Quelle angoisse pour elle. Si elle ne connaissait, par expérience, que son théâtre où l'on vivait en famille avec une régularité bourgeoise, au moins pour les mœurs, que d'histoires effrayantes sur les mœurs des coulisses n'avait-elle pas entendu raconter par les comédiens de la troupe depuis vingt ans. C'était dans cet enfer que sa fille allait entrer... et seule encore, sans personne, pour la guider ou la soutenir. Comment se dirigerait-elle au milieu de ce monde où l'on ne fait point un pas sans se heurter à la jalousie, à l'envie, où les embûches vous enveloppent, où les tentations vous guettent. Sur quelque sujet que se portât son esprit, elle ne voyait que des dangers ; et c'était avec le serrement de cœur du remords qu'elle se demandait ce qu'elle avait fait pour armer sa fille contre eux.

Quand elle chassait ces idées en pensant à la vaillance de sa fille, c'était pour se laisser prendre aussitôt par d'autres qui, bien que jusqu'à un certain point secondaire, n'en apportaient pas moins avec elles un sentiment d'anxiété : Comment Zyte irait-elle à Paris ? Quelle toilette mettrait-elle ? Quel trousseau pourrait-on lui composer ?

C'est qu'elle était vraiment simple, la toilette journalière de Zyte, qui depuis son enfance avait vécu dans la roulotte où elle n'avait pas besoin de s'habiller ; de même que bien mince était son trousseau. Comment mettre de l'argent à des robes ou à du linge, quand on n'en avait jamais assez pour les dépenses du jour présent et les vieilles dettes ; et puis il y avait si peu loin de la roulotte au théâtre que ce n'était vraiment pas la peine de s'habiller. A la vérité, elle avait bien une robe de ville qui lui servait, toujours la même, dans les pièces modernes mais par une fatalité du sort c'était une robe d'été. Comment, au mois de février, s'en aller dans les rues de Paris habillée de foulard, coiffée d'un chapeau rose, et chaussée des souliers garnis de fourrure offerts par Permettez.

La toilette n'était pas tout, il y avait encore le linge, qui présentait des difficultés non moins grandes. Aussitôt levée, elle ouvrit ses tiroirs et passa la revue de ce qui était à peu près mettable. Mais rien n'était vraiment mettable. Il avait été si souvent lavé, ce linge ; il avait si longtemps traîné pour sécher sur les haies ou les fossés des routes. Cependant elle trouva encore quelques chemises, quelques cols, quelques mouchoirs mis au rancart, parce qu'ils avaient besoin de reprises, et qu'on n'avait jamais eu le temps de les réparer. Le moment était venu de trouver ce temps ; et toute la journée elles s'employèrent toutes les trois à ce travail, au grand désespoir de Joseph, qui rôdait autour de la roulotte, espérant toujours qu'un bienheureux hasard lui permettrait d'échanger quelques mots avec Zyte : il avait tant de choses à lui dire, qui ne lui étaient pas venues le matin, mais qui maintenant jailliraient sans que rien pût les arrêter.

Comme le soir tombait, Zyte vit le facteur du télégraphe paraître au bout de l'avenue, et elle courut au-devant de lui, ne doutant pas que la dépêche ne vînt de l'Odéon.

— Tu vois qu'elle a des ailes, dit Duchatellier à sa femme, qui soupira.

Déjà elle remontait l'escalier de la roulotte la dépêche à la main.

Duchatellier la prit et l'ouvrit :

« Directeur Odéon attendra demain, midi, M. Duchatellier et sa fille : urgence.

« FARÉ. »

— Urgence ! s'écria Duchatellier, urgence ! On va les rouler, ces canailles !

Et pendant dix minutes il raconta des histoires sur ce que ces canailles lui avaient fait souffrir dans sa jeunesse.

Comme il tombait une pluie froide, tout le monde était réuni dans la roulotte autour du poêle sur lequel mijotait le dîner ; son mari ayant pris un moment de repos, madame Duchatellier tâcha de dire un mot de ce qui l'angoissait.

— Tout cela est superbe, mais en attendant Zyte n'a pas de robe pour aller demain à Paris.

— Eh bien ! je lui en achèterai une ; il ne faut pas qu'elle paraisse devant un directeur sans être convenable ; ce ne serait pas un moyen de le rouler ; il nous exploiterait s'il voyait que nous avons besoin de lui.

Jamais Duchatellier n'était embarrassé par les questions d'argent, et sa première parole était toujours : « C'est bien, je m'en charge » ; madame Duchatellier qui tenait la caisse, savait à deux sous près ce qu'elle contenait :

— Je n'ai que cinquante-trois francs, dit-elle tout franchement et sans honte, n'ayant pas à se gêner devant ses comédiens qui connaissaient la situation presqu'aussi bien qu'elle.

— Si vingt-sept francs peuvent vous être utiles, dit Lachapelle, je les ai justement.

Et il mit la main à sa poche, mais Joseph lui arrêta le bras.

— J'ai cent francs, s'écria-t-il.

Zyte émue par ce cri, lui jeta un regard attendri.

Duchatellier tendit la main à Joseph.

— Merci ; j'espère que les vingt-sept francs de Lachapelle suffiront ; si j'accepte son argent plutôt que le tien c'est que les débuts de Zyte vont faire la gloire de Lachapelle.

— Cela m'aurait pourtant bien fait plaisir que vous acceptiez cet argent, dit Joseph tristement.

— Tu comprends, c'est en quelque sorte un droit pour Lachapelle : et puis nous n'allons pas faire de folies ; ce n'est pas chez un couturier de la rue de la Paix que je vais habiller Zyte. J'ai une ancienne camarade de Montmartre qui s'est établie marchande à la toilette rue de Provence ; elle la fera belle des pieds à la tête au plus juste prix : nous ne sommes pas des gens à préjugés, Dieu merci.

Toute la soirée on ne parla que de débuts, mais pas de ceux de demain, de ceux d'autrefois, du bon temps : quand Duchatellier se taisait, Lachapelle reprenait : il est vrai que Duchatellier se taisait peu.

Quand à madame Duchatellier, à Zyte et à Marietta, elles travaillaient à remettre en état une vieille robe en alpaga, ainsi que le chapeau marron dont la mère se paraît le dimanche pour aller à la messe : Marietta, à qui une bonne âme avait donné un manteau trop large pour son pauvre dos de chat écorché, le prêterait à sa sœur. La soirée se prolongea tard, car il y avait terriblement à faire à la robe, et aussi à la redingote de Duchatellier qui, encore bonne au théâtre, était bien avancée à la ville : minuit avait sonné à l'horloge de « la commune » quand on s'alla coucher.

L'omnibus du chemin de fer passait devant l'avenue à huit heures ; dès sept heures Zyte était prête. Quand on entendit la trompette toute la troupe accourut dans la rue.

En tendant la main à Joseph, Zyte sentit qu'il lui glissait un petit papier roulé.

Le cocher abrégea les adieux :

— Bonne chance, bonne chance.

(*A suivre*)